Le Petit Moulinois

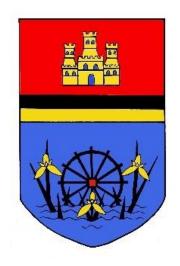
Bulletin municipal Janvier 2021 – n° 20



Le Moulinet sur Solin

Numéro spécial – 20ème numéro du Journal communal

LETTRE DU MAIRE



Chère Madame, Cher Monsieur, Cher(e) administré(e),

L'année 2020 se termine ; ce fut une année très particulière, la crise sanitaire a empêché les rencontres, les réunions, les fêtes sur la commune, bref toute la vie sociale communale.

Le nouveau Conseil municipal élu le 15 mars dernier a pris ses fonctions le 28 mai. C'est inédit.

La fonction de Maire est passionnante et enrichissante. Nous avons déjà quelques projets pour la mandature :

- La mise en place du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : j'en profite pour remercier tous les habitants qui ont retourné la fiche d'inscription et rappelle à ceux qui ne l'ont pas encore fait, de bien vouloir y penser.
- Plantation d'une haie pour cacher les containers de tri sélectif.
- Chemin piétonnier afin de sécuriser le virage du pont du Solin.
- Mettre en LED les lanternes qui n'en possèdent pas.
- Refaire la bordure du virage côté droit à l'entrée de la rue de Varennes.

Et concernant la voirie:

- Réfection de la Route du Bouloy, Route de la Beauce, Impasse de la Croix St-Martin et Chemin de St-Eloi.

Le chiffrage de ces travaux va être réalisé par la CDCG (Communauté des Communes Giennoises) avant la fin de l'année.

Nous vous invitons à vous rendre sur le site internet de la CDCG <u>www.legiennois.fr</u>, ; vous y trouverez toutes les manifestations culturelles, sportives, associatives. A la rubrique LE MOULINET SUR SOLIN vous aurez toutes les informations sur la commune.

Un grand merci à Maria de Magalhaes et Philippe Désormais, nos deux agents communaux, pour leur implication auprès de notre commune, ainsi que pour leur professionnalisme au service de tous les moulinois.

Sans oublier l'équipe de l'Association « Fêtes, Loisirs, Culture et Entraide » qui, malgré la Covid-19, garde son enthousiasme, son dynamisme et est prête à redémarrer les activités 2021 afin d'animer notre village.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021, beaucoup de bonheur, joie et santé, pour vous et vos familles.

Excellente année 2021 à tous! Prenez soin de vous et de vos proches!

Le Maire, Christiane LAFAYE



CONSEIL MUNICIPAL 2020



Le 15 mars 2020, vous avez élu les 11 conseillers municipaux de la commune :

Catherine CHAINTREUIL

Kevin DUBOS

Annie-Claude DUCOMMUN

Yannick ERCEAU

Claude GAUME

Christiane LAFAYE

Nicolas MARQUIZEAUX

Julien PICARD

Daniela PROFIT

Jean-Mary RAGU

Gaël SAVROT



Et afin de respecter les mesures barrières, le Conseil Municipal masqué....



et démasqué!

Après les deux mois de confinement, la Préfecture du Loiret a autorisé les conseils municipaux à se réunir pour élire le Maire et les adjoints. Le 28 mai, lors du Conseil Municipal du Moulinet sur Solin ont été élus :

- Mme Christiane LAFAYE, Maire
- M. Gaël SAVROT, Premier Adjoint
- M. Yannick ERCEAU, Deuxième Adjoint.



Votre Mairie est ouverte le Mardi de 14h à 17h et le Jeudi de 17h à 19h. Si vous désirez rencontrer le Maire ou un de ses adjoints,

ne pas hésiter à prendre rendez-vous auprès de votre Mairie au **02 38 96 10 10** ou par e-mail **mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr**

ETAT CIVIL 2020

Décès:

- André DUCOMMUN le 31 décembre 2019 à Gien
- Paulette DESPLANCHES le 5 juillet 2020 à Dormans (Marne)
- Idea BERCHON le 22 septembre 2020 à Neuilly sur Seine
- Bernadette RIVET le 24 octobre 2020 à Saran



Naissances:



Mylann et Julyann AGOGUE, nés le 16 février 2020, fils de Guillaume AGOGUE et de Clémence HOUDRAY, Le Bouloy.

Tom MERCIER, né le 24 mai 2020, fils de Charles MERCIER et de Clémence BOURASSIN, Chemin du Poirier à l'Oignon.

Margot ARNT, née le 10 juin 2020 , fille de David ARNT et de Laetitia GIGLIO, rue du Solin.

Lucie DUPONT, née le 5 décembre 2020, fille de Charles DUPONT et de Camille PAYEN, La Beauce.

Nouveaux habitants au Moulinet sur Solin – bienvenue à :

- M. et Mme Zermati, la Tuilerie (route de la Gourmanderie)
- M. et Mme Le Gall, les Gresssins (route du Bouloi)
- M. Jules Vigeant et Mme Amandine Genevrier, 13 rue du Logeau.

LES MANIFESTATIONS 2020

Du fait de la crise sanitaire de la Covid, toutes les manifestations qui avaient été programmées en 2020 ont été malheureusement annulées à compter de la mi-mars.

<u>Déjeuner des anciens le 25 janvier</u>: dans une atmosphère détendue et conviviale, nous avons pu organiser un déjeuner dans le restaurant « Le Guillaume de Lorris ». Ce fut un moment joyeux... même notre doyenne (99ans), Mme Chestier était présente, toujours aussi gaie et tonique.

Cérémonie du 8 mai 1945 :

Cette cérémonie commémorait le 75^{ème} anniversaire de cette victoire. Elle a eu lieu en comité restreint pour cause de confinement.





<u>Cérémonie du 11 novembre</u> :

Du fait du confinement et toujours en comité restreint, le nouveau conseil municipal a tenu à commémorer le souvenir des morts pour la France.

Portes ouvertes des ateliers d'artistes

Le 10 et 11 octobre 2020, pour la 25^{ème} édition des portes ouvertes des ateliers d'artistes, organisée par le Département du Loiret, Françoise et Michel Ledamoisel ont répondu présents, malgré la Covid.



Françoise avoue avoir profité du premier confinement pour élargir sa création de tableaux.

Le joli jardin bien agencé, devant la fenêtre de son atelier, l'a inspirée pour composer un triptyque.

Le registre des peintures de Françoise est toujours très varié : les fleurs bien évidemment, les paysages, les marines, les scènes de la vie courante dont les personnages semblent bouger devant vous, sans oublier les gallinacés qui ont proliféré depuis l'année dernière... La palette de couleurs est toujours très chatoyante.

Merci à eux pour avoir encore une fois organisé toute cette exposition.

La rédaction espère que l'année prochaine plus de Moulinois viendront encourager Françoise.



LES RENDEZ-VOUS MOULINOIS 2021

- Samedi 23 janvier : Vœux du Maire à 17 h dans la salle de la Mairie.
- Samedi 13 mars : Assemblée Générale Statutaire de l'Association des Fêtes du Moulinet.
- Dimanche 4 avril : Chasse aux œufs dans les jardins de la Mairie.
- Samedi 24 avril et Dimanche 25 avril : Concert de Printemps de Coco Briaval.
- Samedi 15 mai : Fête des voisins dans la salle de la Mairie.
- Samedi 19 juin : Cinéma plein air et repas champêtre dans les jardins de la Mairie.
- Samedi 31 juillet et Dimanche 1^{er} août : Comice Agricole sur le thème «Fruits, Légumes et Céréales ». Notre commune y participera en exposant un char avec la collaboration des communes de Boismorand, de Les Choux et de Langesse.
- Dimanche 5 Septembre : Randonnée pédestre.
- Dimanche 7 novembre après-midi et soir : Marché d'Automne.
- Samedi 11 décembre : Noël au Moulinet.

Bien entendu, toutes ces manifestations sont soumises aux impératifs des obligations sanitaires dues à la pandémie de la Covid. Nous vous informerons en fonction de nos connaissances.

Collecte des encombrants par le SMICTOM sur notre commune : Jeudi 10 juin 2021

Inscriptions obligatoires auparavant en Mairie avant le Jeudi 3 juin 2021

(au 02 38 96 10 10 durant les heures d'ouverture du secrétariat

ou à : mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr)

SCOLARISATION DES ENFANTS – année scolaire 2019/2020

A la rentrée de Septembre 2019, 4 élèves ont été scolarisés en primaire et 2 enfants en maternelle à l'école de Varennes. Coût total de la participation de notre commune pour l'année scolaire 2019-2020 : 5 976 €.

LE BUDGET 2020

*fonctionnement : comptes arrêtés au 29 décembre 2020

Recettes:	107 604 € dont	Dépenses :	81 321 € dont
Impôts fonciers et locaux	56 282 €	Frais de personnel	50 896 €
Taxe sur les pylônes électriques	20 320 €	Charges élus	14 121 €
Taxes additionnelles mutations	17 374 €	Participation aux écoles	5 976 €
Dotations forfaitaires	3 892 €	Transfert de charges CDCG	2 684 €
Loyer	4 087 €	Assurances	2 223 €
Remboursement des masques	279 €	Fêtes et cérémonies	712 €
Dotation solidarité rurale (DSR)	5 370 €	FPIC Fonds de péréquation interco	3 090 € ommunal et communal
		Matériel roulant	1 619 €

*investissement:

Recettes:	3 681 €	Dépenses :	5 803 €
FCTVA	347 €	Mobilier bureau	202 €
Taxes locales d'aménagement	2 462 €	Ségilog (logiciel Comptabilité)	810 €
Subvention mat. Informatique	872 € (*)	Emprunt	1 702 €
		Réseau ENEDIS	3 089 €

^(*)Subvention départementale pour l'acquisition de matériel informatique d'un montant de 1 090 ϵ H.T.



ACTIONS COMMUNALES durant le confinement

Le confinement débutant le 17 mars, le Conseil municipal n'a pas pu élire le nouveau maire et ses adjoints.

Par décisions préfectorales, l'équipe municipale sortante est toujours restée en fonction et ce, jusqu'au 28 mai 2020, date de l'élection du nouveau Maire au sein du nouveau Conseil.

Pendant cette période, l'équipe sortante a :

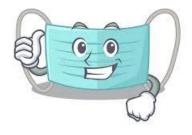
- assuré la gestion de la commune ainsi que les relations avec la Préfecture et la Sous-préfecture.
- tenu à rester en contact avec les administrés grâce à la distribution de plusieurs lettres circulaires informatives sur :
 - La distribution d'Attestation de déplacement.
 - Les informations et recommandations de la Gendarmerie.
 - Les horaires de passage du courrier postal, d'ouverture de la Poste, de la collecte des ordures ménagères et les horaires des déchetteries du SMICTOM Giennois.
 - La prise en compte de circulaires du Ministère de l'Intérieur telles que les Victimes de violences intrafamiliales.
 - Quelques adresses pour faire des achats de proximité avec livraisons à domicile.

Des relations particulières et régulières avec les personnes isolées de notre village, ont été gardées.

De plus, en raison de la pénurie de masques durant la période de mars, avril, mai, la municipalité a pu se procurer des masques chirurgicaux, afin d'en remettre aux infirmières libérales de Varennes et soutenir ainsi le personnel soignant en grande difficulté.

Par ailleurs, et afin de préparer au mieux la population du Moulinet au déconfinement, la municipalité a distribué à chaque habitant plusieurs masques tissus remis soit par le Département, soit confectionnés par des couturières giennoises bénévoles de l'Association « 1 Fil à 4 pattes », association qui vient en aide aux animaux maltraités ou abandonnés.





... la boîte aux lettres communale masquée également!

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES ...



PanneauPocket au service des <u>habitants de la commune de Le Moulinet sur Solin</u>

La mairie de Le Moulinet sur Solin se rapproche de ses habitants grâce à l'application mobile PanneauPocket.

Ce système très simple, efficace et gratuit, prévient **instantanément** les habitants à chaque **alerte et informations de la Mairie**, par une notification et un panneau d'alerte et d'information sur les smartphones et les tablettes.

PanneauPocket renforce la communication et le lien social dans la commune.

Alertes et arrêtés de la **préfecture**, alertes météo, coupures réseaux, travaux, conseils municipaux, évènements de la vie quotidienne et manifestations ... Depuis chez eux ou en déplacement, au travail ou en congés, les habitants restent connectés à l'actualité de leur commune, mais aussi des communes voisines et de leurs lieux de fréquentation favoris.

PanneauPocket regroupe sur une seule et unique application mobile toutes les entités qui font partie de l'écosystème du citoyen. Les habitants mettent simplement en favoris les communes, les intercommunalités, écoles, gendarmeries... qui les intéressent.

Les informations et alertes sont diffusées en temps réel.

Une application simple et engagée 100% Française et Gratuite.

Depuis 2017, l'application est utilisée par plus de 3000 communes et 29 Intercommunalités, SIVOM, SIVOS.

Accessible à tous les français et en téléchargement gratuit, l'application ne nécessite **ni création de compte ni aucunes autres données personnelles** du citoyen. Sans publicité, quelques secondes suffisent pour installer PanneauPocket sur son smartphone et mettre en favoris une ou plusieurs communes.

Désormais, informations et alertes sont toujours à portée de mains dans votre poche.

Retrouvez dès à présent toutes les villes et intercommunalités de France qui utilisent PanneauPocket

Pour installer l'application, connectez-vous à :

www.panneaupocket.com

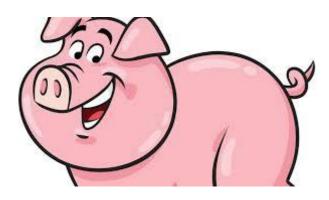
Le Haut Débit

La commune du Moulinet sur Solin bénéficie depuis le 1er juillet 2020 d'une amélioration significative du Très Haut Débit.

L'installation d'une armoire informatique de répartition, au début de la rue du Logeau, déploie la fibre optique et remplace les câbles téléphoniques. Le parcours jusqu'à l'usager est considérablement réduite. La qualité de la transmission des données est ainsi améliorée.

Afin de faire progresser votre débit internet, vous devez contacter votre opérateur.





<u>Information du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – Peste porcine</u>

Vous détenez un ou plusieurs cochons ou sangliers? Que vous soyez éleveur professionnel ou particulier, vous êtes dans l'obligation de vous déclarer auprès des services compétents de votre département. En effet, le seuil de déclaration est fixé réglementairement à un cochon ou sanglier détenu, que ce soit à titre permanent ou temporaire et quelle que soit la finalité (animaux de production, de consommation individuelle, de compagnie,

expérimentation, spectacle, ...). La déclaration de détenteur est obligatoire. Ceci dans un souci de veille et de lutte collective contre les maladies touchant ces animaux. Professionnel ou particulier, vous êtes un maillon sentinelle! Pour déclarer dans le Loiret: Alysé 03 86 92 36 40

<u>Influenza Aviaire</u> - Mesures de préventions vis-à-vis de l'Influenza aviaire

Le ministère de l'agriculture a fait évoluer le niveau de risque IAHP à son niveau maximal sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cette évolution impose la mise en place de mesures de biosécurité renforcées. Pour les élevages non-commerciaux de volailles (basses-cours), cela impose la mise en confinement des volailles ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact entre les volailles et les oiseaux sauvages.

Pour en savoir plus, se connecter sur <u>le site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</u>.





<u>Arbres ou arbustes le long d'une voie publique</u> : quelles sont les règles en la matière ?

(Extrait Flash Forêt – GEDEF, Groupement d'Etude pour le Développement de l'Economie Forestière – septembre 2020)

Vos arbres et vos arbustes ne doivent pas surplomber la voie publique, voire le domaine public. La limite du domaine public se situe, à défaut de bornage, au bord du fossé en limite de votre propriété. Le Code civil confère des obligations :

Les arbres et arbustes de plus de 2m de hauteur doivent se situer à au moins 2 m de la limite du domaine public (la distance s'entend horizontalement).

Les arbustes de moins de deux mètres doivent être plantés à 0.50 m de cette limite.

Les arbres de plus de 30 ans ne sont pas concernés par cette obligation (prescription trentenaire). Les branches d'arbres doivent être coupées à la verticale de la limite du domaine public y compris les arbres de plus de 30 ans. Il en est de même pour les propriétés privées.



AGé-CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination pour les Personnes Agées.

L'association Agé CLIC a pour mission d'aider les personnes âgées, de les informer, de les conseiller et d'évaluer les besoins pour certaines caisses de retraite du Centre Val de Loire, ainsi que de les orienter vers les partenaires compétents, d'organiser et de coordonner les actions (conférences, forums, ateliers...) sur le territoire.

Ces actions ont pour objet d'informer le public sur les différents dispositifs d'aide existants sur la région, permettant ainsi de **prévenir la perte d'autonomie**, de favoriser le maintien à domicile ou de communiquer sur les structures d'hébergement.

Du fait des exigences et des précautions d'hygiène et de sécurité liées au COVID 19, il est conseillé de se renseigner pour prendre rendez-vous au 02 38 38 37 51 ou <u>clicdugiennois@wanadoo.fr</u>



Anciennes piles et thermomètres à mercure : DANGER

Ne les jetez pas dans les bennes des déchetteries ou les containers!

Il existe des containers prévus à cet usage, dans toutes les grandes surfaces.

Le mercure et autres composants endommagent les fours de l'usine d'incinération. Le prix de la réparation du four se répercute au final sur les taxes payées par les usagers.

* * * *

<u>RAPPEL – Pour votre information</u>:



Participation Citoyenne:

La commune a signé un protocole de participation citoyenne en 2013 avec la Préfecture du Loiret et la Gendarmerie départementale du Loiret.

Une dizaine de personnes ont accepté d'être citoyens volontaires ; leur rôle est de transmettre des

renseignements de nature à prévenir les actes de délinquance et de lutter contre le sentiment d'insécurité.

PanneauPocket:

Ouvrons la voie au nouvel outil de communication Panneau Pocket qui nous permettra de rester en lien. L'équipe municipale vous encourage à télécharger cette application. C'est simple et gratuit. Ainsi vous serez informés rapidement des nouvelles importantes et urgentes.

COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

La Communauté des Communes Giennoises (CDCG) avait décidé de venir en **aide aux entreprises en difficulté, suite au confinement de mars-avril 2020**. Ces entreprises devaient répondre à des critères précis et être installées sur le territoire de la communauté des communes giennoises. Les entreprises concernées étaient :

- les commerces de réparations d'automobiles et de motocycles.
- Les commerces de détail à l'exception des commerces automobiles et de motocycles.
- Hébergement.
- Restauration (dont débits de boissons).
- Autres services personnels.

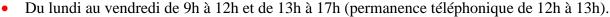
Ces entreprises ont dû déposer leur dossier de demande d'aide exceptionnelle auprès de la CDCG. L'ensemble de ces subventions a été arrêté à 300 000 €.

Portage de repas à domicile

Les bénéficiaires doivent s'inscrire auprès de leur mairie dans la commune de leur domicile. A la suite de cette inscription, la commune :

- Informe l'ESAT afin de commander les repas et prévoir la facturation.
- Transmet par mail la fiche d'inscription au Pôle Social afin d'organiser la livraison.

Pour tous renseignements concernant le service du portage des repas à domicile, le Pôle Social se tient à votre disposition :



- Au Pôle Sociale Docteur Pierre Charles, 10 rue des Tulipes à Gien Tél. 02 38 05 16 50 servicesalapopulation@cc-giennoises.fr
- Ou à la Mairie du Moulinet sur Solin aux heures d'ouverture du Secrétariat.



<u>La CDCG renouvelle son aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique :</u>

Cette aide à l'achat est renouvelée cette année, au même taux que l'année dernière, soit 35 % du prix d'achat dans la limite de 420 €, pour un vélo par famille (voir le règlement et les conditions particulières d'attribution d'une subvention en Mairie)



Quelques informations ... au fil du temps ...

Cimetière.

Notre petit cimetière manque de places.

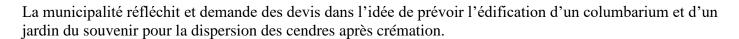
La municipalité engage des démarches de relevage de sépultures anciennes, afin de libérer des espaces.

Ces démarches sont longues 2 à 3 ans. La liste des tombes relevables est affichée dans le cimetière et en mairie.

Si vous connaissez les descendants, prévenez-les. Ils pourront se renseigner en mairie.

Nous vous rappelons les règles d'admissibilité pour prétendre être inhumé dans un cimetière :

- Décéder dans la commune, quel que soit le lieu de domicile.
- Ou habiter la commune, quel que soit le lieu du décès.
- Ou aux personnes ayant une sépulture de famille quel que soit leur domicile et le lieu du décès.
- Ou habiter hors de France et être inscrit sur la liste électorale de la commune.





* * * *

Pensées du moment ...

Nous sommes en l'an 2020 après JC.... Et notre village fait face aux conséquences des méfaits de l'envahisseur Coronavirus. Malgré son nom à consonance romaine, celui-ci vient de Chine et a considérablement perturbé la population de notre beau pays ces derniers mois. Outre les dommages, parfois dramatiques, qu'il a occasionnés, les craintes qu'il a inspirées, il a aussi empêché que de nombreuses activités se déroulent selon le calendrier prévu.

C'est ainsi qu'il a fallu et qu'il faut encore chercher à contrecarrer ses effets, inventer de nouvelles procédures, de nouvelles façons de faire et plus généralement, s'adapter en permanence à cette situation inédite.

Espérons que nous pourrons nous rencontrer cette année durant des moments d'amitié.

Jeanne d'Arc voulait bouter les anglais hors de France, alors unissons nos forces et respectons les règles sanitaires pour bouter Coronavirus hors de nos vies !!

....sur les pandémies et les épidémies au cours des siècles

Endémie : infection localisée géographiquement, présente de façon permanente comme le Paludisme.

<u>Épidémie</u>: infection localisée géographiquement, qui se répand sur une courte période, comme la grippe saisonnière, qui sévit uniquement en hiver.

<u>Pandémie</u>: infection qui part d'une zone localisée puis s'étend sur un vaste territoire, voire sur le monde entier. Il peut y avoir des pandémies limitées dans le temps et d'autres qui durent depuis plus de 30 ans : Le <u>VIH</u>, 32 millions de personnes en seraient décédées ; 20 millions vivraient avec accès à la trithérapie. Pas de vaccin.



La plus ancienne épidémie connue a sévi en Grèce de 430 à 426 avant JC. La peste d'Athènes aurait tué plus d'un quart de la population de l'Attique (Région de Grèce autour d'Athènes).

165-190, probablement une épidémie de **Variole**. Environ 10% de la population de l'empire romain sous le règne de Marc Aurèle est décimé, soit plusieurs millions d'individus.

541-767 : La peste de Justinien, première pandémie de vraie peste. Elle est probablement venue d'Asie par la Route de la soie. On estime qu'elle a fait 25 millions de morts autour de la méditerranée.

1347-1352 : La peste noire, probablement la plus grande épidémie de l'histoire.

Elle aurait tué entre un quart et la moitié de la population européenne, soit plusieurs dizaines de millions de personnes. Elle arrive par la route de la soie. Certaines villes et régions comme Bruges, Milan, le Béarn et la Pologne sont épargnées grâce à un confinement très strict...

Du 14ème au 19ème siècle, Deuxième Pandémie de peste.

Lyon en 1643. Naples en 1656, plus de la moitié de la ville est décimée.

Londres 1665-1666, 100 000 morts.

En 1720, la peste arrive à Marseille par un navire.

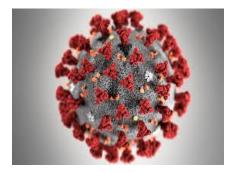
1500-1800 : Trois siècles de variole

La variole est connue depuis l'antiquité, mais c'est au 16^{ème} siècle qu'elle arrive d'Afrique par des bateaux négriers européens.

La variole est à l'origine de la disparition de populations entières.

La première épidémie apparut en 1518 amenée par les conquistadors espagnols. Les périodes les plus virulentes furent 1520, 1545, 1575, décimant environ 80 % de la population amérindienne.

Ainsi, en Amérique du Nord, des tribus furent éliminées, favorisant la conquête de l'Ouest.



A la fin du 18^{ème} siècle le médecin anglais Jenner inocule la variole des vaches ou vaccine. C'est le début de la vaccination. La vaccination de la variole fut obligatoire pendant tout le 19^{ème} siècle. L'OMS a décrété la variole éradiquée en 1980.

1817-1923 : Le siècle du Choléra. Originaire d'Asie, il fait des millions de morts à travers six pandémies en Europe et en Amérique.

1855-1945 : La Peste de Chine a fait des ravages au 19^{ème} siècle surtout en Inde, des dizaines de millions de morts.

La grippe frappe régulièrement de façon bénigne, mais elle peut devenir mortelle.

1918-1919: La grippe espagnole

Probablement venue d'Asie, elle se manifeste d'abord aux Etats-Unis en 1918 dans un camp militaire où des soldats s'entrainent pour participer à la guerre en Europe.

De l'automne 1918 à 1919, la pandémie est mondiale.

La première guerre mondiale a tué 10 millions de personnes. Le nombre de morts estimés par cette grippe se situe entre 20 et 100 millions.

L'Espagne était neutre au moment du Premier Conflit Mondial et n'était pas soumise à la censure. Elle fut le premier pays à alerter sur l'étendue des dégâts... D'où le nom de grippe espagnole.

Les grippes asiatiques au 19ème siècle

1 million de morts, essentiellement en Asie entre 1956 et 1958.

1968-1969 : La grippe de Hong Kong, environ 1 million de morts.

En France, environ 300 000 morts pendant l'hiver 1969-1970. Les autorités ont peu réagi, craignant une psychose collective!

2009: La grippe porcine H1N1. Campagne de vaccination massive, non obligatoire.



Brèves de conseil de 1914 à 1925



Dans le n° 19 du Petit Moulinois de janvier 2019, nous vous avions relaté les comptes rendus du Conseil Municipal de 1888 à 1914, avec une extension en 1920 pour confirmer les relations difficiles entre le clergé du Moulinet et la Municipalité.

En 1911, la commune du Moulinet compte 336 habitants. La commune est pauvre.

Le budget est ponctionné par :

- 1) les charges d'assistance obligatoires :
 - Assistance médicale
 - Assistance aux vieillards
 - Assistance aux femmes en couche
 - Assistance aux familles nombreuses

2) les salaires :

- L'instituteur ; il remplit aussi la fonction de secrétaire de mairie.
- Le garde champêtre qui cumule la fonction de tambour.
- L'employé à la cabine téléphonique.
- Le fossoyeur.
- 3) les frais d'entretien des chemins de circulation, essentiellement à la charge de la commune : les chemins de grandes communications et les chemins vicinaux.

Le budget n'est pas prévisionnel. Il se compose de dépenses obligatoires et de dépenses facultatives comblées par une imposition spéciale.

Tous les budgets se terminent par : « par conséquent, pour combler le déficit, le conseil vote une imposition spéciale, vote pour faire face au déficit, spécialement destiné à pourvoir à l'insuffisance de revenus ordinaires, tant pour les dépenses obligatoires que pour les dépenses facultatives » loi du 7 avril 1902.

Le conseil, malgré un budget déficitaire, a réussi à moderniser Le Moulinet :

- Construction d'une nouvelle école
- Une bibliothèque scolaire avec prêt de livres aux élèves et aux familles
- Une cabine téléphonique
- Une demande demeurée sans suite du passage du tram.

... Revenons en 1914,

Chaque séance de conseil ordinaire (4 par an), commence par l'énumération de la liste des bénéficiaires aux différentes assistances. Les conseillers se prononcent sur la légitimité des inscriptions. Parfois, ils rajoutent ou radient des noms. Le conseil est aussi convoqué à des réunions extraordinaires pour traiter les questions urgentes (entre 3 et 4 par an).

Rares sont les réunions où il n'est pas question de journées de prestation pour l'entretien des chemins vicinaux et de grandes communications, qui semblent mis à rude épreuve. Chaque compte rendu précise que la commune ne reçoit aucun subside de l'Etat ni du Département pour cette dépense. Elle en assume seule les frais.

Le conseil doit demander au Préfet l'autorisation pour obtenir les services du Cantonnier Chef Godard de Les Choux que la commune rémunère pour ces journées de prestation.

En cette année 1914, il est décidé de commander du sable pour la réfection de la place de l'église. Le conseil entame des pourparlers avec Montereau en vue : « l'établissement d'un pont mixte sur le Solin devant desservir le Logeau».

Lors du conseil du 12 août 1914, trois conseillers sont absents excusés pour cause de mobilisation.

Le Préfet, dans une circulaire du 7 août, propose aux communes de la main-d'œuvre pour les travaux des champs.

La commune répond par la négative : la moisson est bien avancée. Par contre, pour le battage des moissons en septembre, la main d'œuvre va manquer. La commune prévoit de faire appel au Préfet et s'engage à voter un budget pour rémunérer les travaux de battage. Les cultivateurs aisés ne bénéficieront pas de cette aide. La main d'œuvre sera à leur charge.

Il est fait état des prestations irrécouvrables pour cause de mobilisation : 22 personnes sont concernées.

M. le Préfet préconise aux communes de faire l'inventaire de leurs archives. L'instituteur est chargé de cet inventaire et rémunéré pour cette surcharge de travail.

Année 1915

Les affaires courantes sont réglées.

Les membres des différentes commissions resteront les mêmes pour 1916.

Novembre 1915, vote d'une somme pour le secours aux prisonniers de guerre.

Année 1916

Une réunion est manifestement prévue le 20 février 1916 mais la page est restée blanche.

En mai 1916 : révision du taux des aides. Celles-ci sont réajustées tous les 5 ans, selon des barèmes fournis par la Préfecture. Le conseil décide de réduire le taux pour les aides aux vieillards, soit 10 francs par mois de janvier 1917 à décembre 1921 : « La commune n'a pas à s'endetter, les taux sont trop élevés et les vieillards peuvent vivre avec 10 francs par mois.(*)».

Les comptes rendus inscrits sur le registre s'arrêtent à la date du 2 juillet 1916, ils ne reprendront que le 10 décembre 1919.

^{* (}ndr) : soit l'équivalent de 26 € par mois environ, selon l'Insee.

Rappel historique : extrait de l'article d'Anne Marie Jaouen : le Petit Moulinois – n° 10 de 2011.

Sur le monument aux morts de la commune, 23 noms sont inscrits. 23 jeunes mobilisés vivant au Moulinet, âgés de 19 à 36 ans. Quatre d'entre eux sont mariés, cinq enfants en bas âges seront orphelins de père. Deux familles sont endeuillées par la perte de deux fils dans la même famille.

Ces jeunes sont : cantonnier ou domestiques : au Bourg, au Verger. Cultivateurs : à la Jardinière, à la Croix st Martin, au Porneau. Journaliers, ouvriers bûcheron : au Bourg, à la Beauce. Journalier ou cultivateur : à la Gourmanderie. L'un habite le Vieux Château. Deux d'entre eux ont quitté leur poste d'adjoint ou de conseiller en cours de mandat, pour cause de mobilisation. L'un a été maire en 1911.

Un recensement fourni par la préfecture en 1919 indique que 41 mobilisés, domiciliés sur la commune sont susceptibles de figurer sur les listes électorales d'après-guerre.

Cette liste incomplète permet de penser que plus de 62 habitants du Moulinet sont montés au front.

Cela correspond à environ la moitié des électeurs. 1/3 ont été tués. Six seront reconnus aptes à bénéficier de la pension dues aux victimes de guerre, c'est à dire ayant des revenus trop faibles et étant inaptes au travail des suites de leurs blessures de guerre.

Les comptes rendus de conseils ne reprennent que l'année 1919, le 10 décembre 1919.

La séance commence par l'élection du maire. 3 tours de scrutin ont été nécessaires pour élire l'adjoint, de même que pour le représentant à l'élection des délégués sénatoriaux et le suppléant. Puis élections aux différentes Commissions : commission scolaire, puis pour le bureau d'assistance ; la commission chargée de dresser la statistique agricole ; la commission pour réviser la liste électorale.

Et enfin la liste des répartiteurs. Les répartiteurs, appelés aussi répartiteurs des impôts, travaillent de concert avec le trésor public pour évaluer la valeur locative des habitations. Cette liste comprend des citoyens de la commune, mais aussi des représentants de diverses corporations, ainsi que des personnes extérieures à la commune telles que : Varennes, Montereau, Lorris, Orléans, Charny ou St-Nom-La-Bretèche. La commission se réunit une fois par an sous la présidence du Maire. Les membres ne sont pas rémunérés mais il est de coutume de leur payer un repas.

Année 1920:

Il n'existe qu'un seul compte rendu ; il concerne l'inauguration du Monument aux Morts.

Après un vote de 5 voix pour et 4 voix contre, il est décidé que le prêtre ne devra ni sortir de son église, ni faire de procession, ni venir bénir le Monument aux Morts lors de la cérémonie.

Année 1921

Une loi de Finances du 31 juillet 1920 impose, à partir de 1921, une taxe sur les chiens.

A charge des communes d'en fixer les montants. Le Moulinet délibère ainsi :

- Chiens d'agrément : 10 francs

- Chiens de chasse : 5 francs

- Chiens servant à la garde des troupeaux et habitations : 3 francs

Sont exemptés de la taxe, les mutilés de guerre à plus de 80% (...!).

C'est l'année du Recensement qui dénombrera 316 habitants.

La locataire du presbytère est renvoyée au motif qu'elle habite 2 logements : un à Montargis et un au Moulinet. Elle ne vient que rarement au Moulinet, ne chauffe pas et n'aère pas. Le conseil autorise le maire à mettre en vente le presbytère.

Sur demande de l'administration, il est nécessaire de nommer un gérant, rémunéré, pour la cabine téléphonique : Melle Fleury Raymonde est à l'unanimité nommée gérante.

Une nouvelle liste est créée pour l'évaluation des propriétés non bâties.

Augmentation du taux d'assistance pour les vieillards, compte tenu du coût de la vie. Celui-ci passe de 18 à 20 francs par mois, sachant que le taux minimal est de 9 francs. Cette somme est fixée pour 5 ans.

Un habitant demande à la commune, une indemnité dont il impose le montant, pour le motif : «occupation de sa maison par les évacués ». Il sera débouté.

Année 1922

Après avis du receveur des Postes et du Préfet, nomination officielle de Melle Fleury comme gérante du téléphone pour 300 francs par an. Elle sera assistée de son père, M. Fleury ; il touchera 100 francs.

Le cantonnier, M. Chenault est remplacé par son fils Chenault Victor. Il sera rémunéré à 7 francs par jour. (*)



M. Plancheron touchera 10 francs par an pour l'entretien du monument aux morts.

Le conseil encourage les démobilisés qui viennent de se constituer en société, en participant à hauteur de 30 francs à l'achat d'une croix de guerre.

Année 1923

M. Cousin Emile, cultivateur à la Gourmanderie, est autorisé à acquitter sa prestation pour la réfection du chemin de la Gourmanderie avec ses 3 chevaux pendant 3 ans. Le chemin devra avoir 8 mètres de large, en comptant les fossés.

Le salaire du cantonnier est porté de 8 à 12 francs par jour.



^{* (}ndr) La famille Chenault a été endeuillée par le décès de leur fils et frère Chenault Valentin Emile, tué en 1917 dans le Pas de Calais. Valentin Chenault était cantonnier lui-même. Son nom est inscrit sur le monument aux Morts du Moulinet.

Année 1924

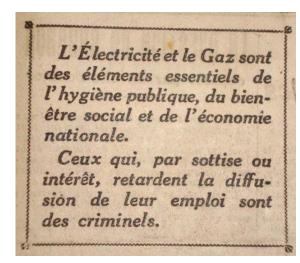
La réfection du chemin du Logeau sera à la charge des 2 propriétaires riverains : M. Le Niez et M. Gilbert.

Le conseil décide de faire le nécessaire pour l'entourage du cimetière, sans préciser de quelle nature sont les travaux.

Un vote permet de dresser la liste à rectifier des indigents. Ils recevront pour le 14 juillet, 1 pain et un litre de vin. Huit personnes sont concernées.

Un rapport du sénateur Donon concerne un avant-projet d'électrification des communes du Loiret non encore pourvues de l'électricité. Il est prévu la construction d'un réseau départemental avec une exploitation en régie.

Adhésion pleine et entière du Conseil au projet d'électrification qui envoie une contribution financière de 3900 francs.



(ndr : l'électrification de la commune se terminera dans les années 1960)

Le conseil décide qu'une indigente recevra 1 bon par semaine de pain pour l'hiver 1924/1925.

Année 1925

La gérante du téléphone Melle Fleury demande une augmentation 150 francs : soit 250 francs par an.

En ce qui concerne le tambour afficheur, dont la rémunération pour l'année 1925 est de 100 francs, celle-ci est jugée insuffisante. Il recevra en 1926 : 300 francs.



Une allocation de 15 francs est versée à la société des mutilés de Gien. Elle s'ajoute à l'allocation versée au comité départemental des mutilés réformés et des veuves de guerre d'Orléans.

Le conseil : « considère que le traitement du fossoyeur n'est pas assez élevé, il fait droit à sa demande et porte son traitement à 150 francs par an ».

La toiture de l'église est en très mauvais état. Les tuiles venant à tomber peuvent être un danger pour les passants. Le prix des réparations est très important. Il est décidé d'étaler la dépense et de n'effectuer que les travaux urgents pour cette année.

Un habitant demande à acheter une concession en vue d'y constituer une sépulture à perpétuité. Dans un premier temps le conseil accepte pour la somme de 150 francs.

Il est décidé qu'étant donné le nombre de places restreintes dans le cimetière, qu'il ne sera concédé qu'une seule concession par famille. A charge par la famille de faire transporter le monument et les restes de leurs morts dans un nouveau cimetière si la sépulture venait à être supprimée.

Lors du conseil du 15 novembre, le conseil revient sur sa décision et décide que les emplacements manquent dans le cimetière, il ne peut être vendu de concession de son vivant, pour l'instant.

A l'année prochaine...



Bibliothèque de Les Choux :

La Bibliothèque est ouverte aux habitants de Les Choux, Langesse et Le Moulinet. L'entrée est gratuite. Elle est ouverte tous les jeudis de 14h30 à 16h30, 14 Route de Dampierre.

N'hésitez pas à venir. Les mesures sanitaires sont respectées afin que vous puissiez emprunter des livres en toute sécurité!



Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet

L'Association Fêtes Loisirs Culture et Entraide du Moulinet sur Solin est heureuse de vous présenter le bilan des activités de l'année 2020 et le programme pour l'année 2021.

L'année qui vient de se conclure a été spéciale pour nous tous et les activités de l'association ont été lourdement impactées par les restrictions liées à la crise sanitaire. Dans les mots de sa présidente, Véronique Corbin : « 2020 devait être une année exceptionnelle pour l'AFLCE, car nous avions une équipe renouvelée et très motivée et un programme fort de rendez-vous devenus désormais des traditions, comme notamment le concert de printemps et la randonnée pédestre, et d'initiatives lancées récemment et destinées à renouveler et élargir le cadre de nos activités, comme le cinéma en plein air. La crise sanitaire nous a empêché de réaliser tous ces projets. Mais nous allons rebondir et 2021 aura un programme encore plus ambitieux qui permettra à l'association de remplir pleinement sa mission auprès du village. Nous attendons avec impatience la nouvelle année, porteuse d'espoir et je suis particulièrement fière, en tant que présidente de l'AFLCE, de vous présenter le programme de 2021 ».

Programme évènements de l'AFLCE pour 2021

<u>Samedi 13 Mars à 19h</u>: **Assemblée générale statutaire**, dans les locaux de la Mairie du Moulinet.





<u>Samedi 24 Avril (soir) et Dimanche 25 Avril (après-midi)</u>: **Concert de Printemps de Coco Briaval**

Coco Briaval est une formation de jazz manouche qui a été créée en 1964 par son leader Henri Briaval, dit Coco, et ses deux frères cadets Gilbert et René. Aujourd'hui les enfants ont rejoint la première génération de musiciens.

Samedi 15 Mai (soir) : Fête des voisins

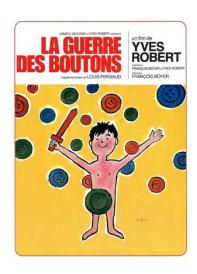
Apportez à manger, à boire, votre bonne humeur et venez nombreux.



Samedi 19 Juin (après-midi et soir) : **Repas Champêtre et Cinéma en plein air** (« La Guerre des Boutons » de Yves Robert)

La Guerre des boutons est un film comique français réalisé par Yves Robert, sorti en 1962. Il s'agit de l'adaptation du roman éponyme *La Guerre des Boutons* de l'écrivain franc-comtois Louis Pergaud publié en 1912, le film réunissant André Treton, Michel Isella, Martin Lartigue dans le rôle du Petit Gibus, ainsi que Jean Richard et Michel Galabru.

À ce jour, c'est la deuxième des cinq adaptations cinématographiques du roman. Le film a obtenu le prix Jean-Vigo et la récompense du meilleur film français aux Victoires du cinéma français.





<u>Samedi 31 juillet et dimanche 1er aout 2021</u> : **Comice agricole 2021** sur le thème FRUITS LEGUMES et CEREALES

Les 4 communes du Nord de la communauté de communes, Boismorand, Les Choux, Langesse et **Le Moulinet sur Solin** se réuniront pour préparer un char et participer au Comice.

<u>Dimanche 5 Septembre (matin et midi)</u> : **Randonnée pédestre annuelle.**

Venez admirer les magnifiques paysages de la commune sur différents parcours adaptés aux débutants tout comme aux randonneurs les plus aguerris.





<u>Dimanche 7 Novembre (après-midi et soir)</u>: **Marché d'Automne**

Produits de saison et producteurs locaux seront au cœur du marché d'automne. La journée se terminera après une tombola à base de produits de nos terroirs.

<u>Samedi 11 Décembre</u> (Eglise du Moulinet, après-midi) : **Noël au Moulinet.** Une fête sur le parvis de l'église pour les adultes et les enfants avec une crèche vivante et un marché de produits des fêtes.



AG de l'AFLCE du Moulinet – 7 Mars 2020

L'Assemblée générale du Samedi 7 Mars 2020 a réuni les Moulinois dans les locaux de la Mairie où la Présidente de l'AFLCE, Véronique Corbin, a présenté le bilan des activités 2019 et le programme pour les mois à venir. Loin de se douter que, à cause de la crise sanitaire, toutes les activités prévues pour l'année allaient être annulées, la rencontre s'est déroulée dans la bonne humeur et s'est terminée dans une ambiance festive.



Photo des participants à l'AG de l'AFLCE du Moulinet – 7 Mars 2020

Composition du bureau de l'AFLCE:

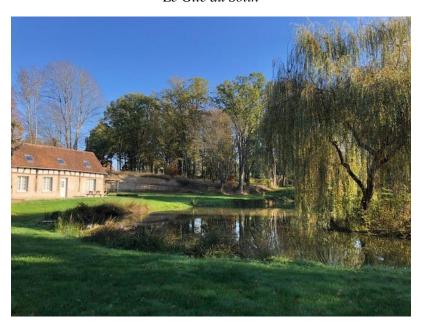
Suite à l'élection de Christiane Lafaye en tant que Maire de la commune, à la réunion du 28 Aout 2020, l'AFLCE du Moulinet a renouvelé son bureau. La nouvelle composition du bureau est :

- Véronique Corbin (Présidente),
- Fédérico Canova (Secrétaire titulaire),
- Gaël Savrot (Trésorier titulaire),
- Sabrina Ladner (Secrétaire adjointe),
- Julien Picard (Trésorier adjoint).

Membres de l'association au 1^{er} mars 2020 : Gisèle Desseix, Vanessa Marquizeaux, Franck Gerbe, Kevin Dubos, Olivier Girardin, Vanida Phomachan et Alain Lafaye.



Le Gîte du Solin



N'oublions pas nos commerces et artisans moulinois :

Massila: « Les Petits Fruits Rouges » - 06 08 24 87 75

Alma Cake Design (Gâteaux d'exception, Biscuits décorés) <u>www.almacakedesign.fr</u> Tél. 07 52 06 11 80 ou almacakedesign@gmail.com

Claude Gaume (chauffage, plomberie, électricité générale, domotique, climatisation) 02 38 94 58 66 12 rue du Moulinet 45290 Varennes Changy — <u>claude.gaume@wanadoo.fr</u>

Le Gîte du Solin (gîte pour 8 à 10 personnes) Chemin de la Plaine au Moulinet sur Solin Tél. 06 80 71 87 29

Jules Vigeant (couvreur, plaquiste) 06 20 49 69 22, 13 rue du Logeau

Luc Rivet (menuiserie, ébénisterie) 06 19 75 09 31, 2 rue du Logeau

Anne-Sophie De Neve – *AnneSo*, Service de gestion, de conseil et de suivi des images pour les photographes et les entreprises. 07 49 07 68 42 – annesosgc@gmail.com – https://annesomarie.wixsite.com/website

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie de LE MOULINET SUR SOLIN

• Téléphone / répondeur : **02.38.96.10.10**

• e-mail:mairie.lemoulinetsursolin@orange.fr

• Permanences : le mardi de 14 h à 17 heures

le jeudi de 17 h à 19 heures

Syndicat des Eaux de MONTEREAU- LE MOULINET: 02.38.87.71.64

Communauté des Communes Giennoises, 3 chemin de Monfort à Gien: 02.38.29.80.00

Site internet: WWW.legiennois.fr

AGE-CLIC: Centre local d'informations et de coordination: 02.38.38.37.51

e-mail: clicdugiennois@wanadoo.fr

SOS Femmes Violences Conjugales: Tél. 3919

Enfance en danger: Tél. 119

Maison du Département du Loiret (Giennois): affaires sanitaires, sociales (services publics)

10 rue Jean Mermoz 45500 Gien – **02.38.05.23.23**

ENEDIS (en cas de problème sur le réseau d'électricité) : 09.72.67.50.45

BUREAU de POSTE

* à Varennes : lundi et vendredi de 14 h à 16 h 30 / mardi-jeudi et samedi de 9h30 à 12h

* à Les Choux : lundi mardi vendredi samedi de 8h30 à 11h45

POMPIERS: 18 SAMU: 15 POLICE-GENDARMERIE: 17

<u>CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES 2021 ZONE B :</u>

* HIVER: du vendredi 19 février après la classe

au lundi 8 mars au matin.

* PRINTEMPS: Du vendredi 23 avril après la classe

au lundi 10 mai au matin.

* ÉTÉ : Du mardi 6 juillet après la classe

au mardi 31 août soir

DURANT LE CONFINEMENT ...

SYMPHONIE D'AUTOMNE

Sur le Chemin de la Plaine





La Route du Bouloy



NOËL DANS LE VILLAGE...

Rue du Solin

